

M

Extract d'ordres de
Resolution du xiii^e Decembre
1501.

M

Le sieigneur de France & d'Oranges at
au Roy propose certain demostre par script
pour faire s'empescher sa defence contre le
dict public par le Roy d'Espaigne, par lequel
il prescript mondict. Et estant le contenu comme

M
certaine sentence en forme de prescription qui a este

Dilectio Saluberrima
Juray de Comen...
in regno...
Le Roy de...
Le Roy de...
Le Roy de...
Le Roy de...

enuoie par le Roy de Espagne, et depuis publiee par
l'ordonnance du Duc de Parme, Et comme
par telle mes' d'armes, contre tout droit et raison se
font essayez de toucher grandement a moy, et mes' d'armes
et faire trouuer mes' actions passées mauuaises,
J'ay bien voulu peindre l'aduersité, plusieurs personnes
notables, et de qualite, mesmes de yemenyales, consaulx
de ce pays, Mais pour raison de la qualite d'icelle
prescription, et d'ennemy, et a l'occasion de mes' d'armes
Je suis fuyé, et en que ce soit a tort; toutefois J'ay
esté conseillé ne pouuoie autrement satisfaire a ma
honneur, mes' en monstrent par escript public,
Combien iniustement Je suis accuse et es'argé de
plusieurs crimes, comme aussi Je suis publicquement
injurié, et calumnié, Suivant lequel aduers' Messieurs
actendu que Je vous recognoi' seules en ce monde, pour
mes' superieurs, Je vous present' ceste' enuie deffence
es'crite contre les' ex'inations de mes' aduersaires
par laquelle J'esperé non seulement auoir descouuert
leur mes' sangues, et J'impostures, Mais aussi
mes' être légitimement Justifié, et toutes mes' actions
passées, Et d'autant que leur principal but, et
intention est de crever tous les' moyens de m'ostre
la vie, ou bien me faire bannir de ce' pays, et pour
le moins diminuer l'autorité que vous a pléu me
donner, comme si obtendant telle chose, Le tout leur
viendroit a souhait; et d'autre part ilz me calunnient
que par moyens licites, ie retire mon aut' prieté; Je
vous supplie Messieurs de croire, Sçeu' que Je suis
content de vivre tant que plaira a Dieu d'entre vous,
et vous continuer moy fidel' seruaice, Toutefois ma vie
que Jay dedié a v're seruaice, et ma presence au milieu
de vous, ne me sont point si chers, que tres'voluntiers
Je n'abandonne ma vie, ou que Je ne me retire du pays.

quand vous cognoistrez que l'un ou l'autre pourroit
 aucunement servir, vous pourriez acquiescer une certaine
 Liberté. Et quand a l'autorité que vous a pleu me donner
 vous sçavez bien, Monsieur, combien de fois, Je vous ay
 supplié de vous contenter de moy service, et me descharger
 si vous trouvez quel convenance pour le bien de vos affaires
 comme encore Je vous en requier. Avant tout fois
 comme Jay tousjours fait en tout ce que vous pleust
 me commander et contuuer et m'employez au service de
 La patrie, au prix de laquelle Je n'estime rien de ce qui
 est en ce monde, comme Je le vous ay demoustré et le sçavez bien
 en ceste mesme defense. Laquelle si vous jugez convenir
 Je vous supplie trouver bon quelle soit mise en l'impression
 Affin que, non seulement pour le service de Dieu, mais aussi
 tout le monde qui sçait Juger de la justesse de ma cause, et
 de l'injustice de nos adversaires.

© Nationaal Archief Den Haag
 Staten-Generaal 11089B, f. 64 r-65 r
 10144